



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

2 février 2026

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 2 février 2026 à l'hôtel de ville à 17 h 00, à laquelle étaient présents madame la conseillère Lucie Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jérémie Bouffard, Nelson Gagnon, Mario Hamilton, Nelson Simard et André Coulombe, tous formant quorum sous la présidence de madame Lucie Lapointe, mairesse suppléante.

Sont également présents monsieur, Nicolas Leclerc, directeur général et madame Marie-Claude Gagnon, greffière.

Absence justifiée de Monsieur Eddy Métivier, maire.

Six (6) personnes assistent aux délibérations du conseil.

2026-024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 19 JANVIER 2026

Considérant que les membres du conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026 soit approuvé, tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-026

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE LE 26 JANVIER 2026

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la commission permanente du 26 janvier 2026 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que le procès-verbal de la commission permanente mentionnée au préambule soit adopté, tel que transmis, et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-027

APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER PAR LA VILLE POUR LA PÉRIODE DU 20 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

D'approuver les dépenses selon le sommaire des listes des montants payés et à payer pour la période du 20 janvier au 2 février 2026 (liste numéro CM 2026-02), comportant les numéros de chèques de 34740 à 34939 et les paiements par transmission électronique :

➤ Montant total des dépenses : 1 943 091,09 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-028

DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-62-129 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL VM-62 – RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE DE LA GARE – 305, RUE DE LA GARE

La mairesse suppléante, Mme Lucie Lapointe, fait les mentions requises suivantes :

- **Objet :** Introduire le nouveau règlement relatif à la gestion du stationnement de l'Édifice de la Gare et ainsi déléguer la gestion des contraventions à la Ville de Matane.
- **Portée :** S'applique à toute personne utilisant les stationnements mentionnés dans le règlement.

Considérant que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse suppléante, Mme Lucie Lapointe, lors de la présentation du projet de règlement numéro VM-62-129, a fait mention de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Le conseiller JÉRÉMI BOUFFARD dépose le projet de règlement numéro VM-62-129.

Le conseiller JÉRÉMI BOUFFARD donne un avis de motion du règlement numéro VM-62-129 qui sera soumis pour adoption à une séance subséquente afin d'introduire, dans le *Règlement général VM-62*, l'annexe I délégrant à la Ville de Matane la gestion du stationnement de l'Édifice de la Gare, sis au 305, rue de la Gare.

2026-029

DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT VM-89-234 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VM-89 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

La mairesse suppléante, Mme Lucie Lapointe, fait les mentions requises suivantes :

- **Objet** : Apporter diverses modifications au règlement de zonage VM-89
- **Portée** : S'applique à la zone 331C, 43C, 3C et un terrain localisé en bordure de la rivière Matane déclaré admissible au Programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique

Considérant que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse suppléante, lors de la présentation du projet de règlement numéro VM-89-234, a fait mention de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Le conseiller JÉRÉMI BOUFFARD dépose le projet de règlement numéro VM-89-234.

Le conseiller JÉRÉMI BOUFFARD donne un avis de motion du règlement numéro VM-89-234 qui sera soumis pour adoption à une séance subséquente afin d'apporter diverses modifications au règlement de zonage VM-89.

Que l'assemblée publique de consultation ait lieu le 18 février 2026, à 16 h, à la salle civique de l'hôtel de ville.

2026-030

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT VM-89-234 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VM-89 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

Considérant qu'une demande a été transmise afin de revoir les usages permis dans la zone 331C afin de permettre l'usage spécifique 5138 Bureau administratif pour permettre des activités administratives d'une entreprise spécialisée en signalisation et sécurité routière, séparée de ses activités opérationnelles;

Considérant qu'une demande a été transmise afin de revoir les usages permis dans la zone 43C dans le but de permettre les classes d'usage 57 bar et boîte de nuit, visant à ce que cet usage puisse être exercé à titre d'usage principal, plutôt que complémentaire à une salle de quilles, et l'usage spécifique 644 Salle de jeux automatiques afin de permettre la diversification des activités de loisirs sur l'emplacement;

Considérant qu'une demande a été transmise afin de revoir les dispositions régissant la marge avant applicable à la zone 3C afin de permettre le remplacement de la gloriette au Phare de Matane;

Considérant que la plus récente propriété résidentielle localisée en bordure de la rivière Matane est menacée en raison de risques d'érosion, a été déclarée admissible au Programme d'aide financière du ministère de la Sécurité publique et par conséquent, a fait l'objet de travaux de démolition;

Considérant qu'il y a lieu de s'assurer que d'autres bâtiments ne pourront s'implanter sur le terrain visé;

Considérant les dispositions du plan d'urbanisme;

Considérant que, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse suppléante, Mme Lucie Lapointe, lors de la séance du 2 février 2026 a fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

Considérant que le conseiller JÉRÉMI BOUFFARD a déposé le projet de règlement et donné un avis de motion dudit règlement lors de la séance du 2 février 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture, le premier projet du règlement numéro VM-89-234 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'apporter diverses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-031

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-21-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VM-21 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro VM-21-3 a été donné par le conseiller Jérémie Bouffard à la séance ordinaire du 19 janvier 2026, lequel a également déposé le projet de règlement lors de la même séance;

Considérant qu'au cours de cette présentation, et conformément aux modalités de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'objet de ce règlement et sa portée ont été mentionnés par la mairesse suppléante, Mme Lucie Lapointe;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que soit adopté, sans lecture et par les présentes, le règlement numéro VM-21-3 modifiant le règlement concernant le Comité consultatif d'urbanisme afin de revoir certaines dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-032

ENTENTE 2026-2027 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que l'entente de subvention signée entre la Ville de Matane et Développement Économique Matanie en mars 2021 est venue à échéance le 31 décembre 2025;

Considérant qu'une nouvelle entente est nécessaire pour les années 2026 et 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, l'entente 2026-2027 entre la Ville et Développement Économique Matanie, le tout selon les conditions convenues entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

RESSOURCES HUMAINES

2026-033

NOMINATION – PRÉPOSÉ PERMANENT À L'ENTRETIEN AU COLISÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Jimmy Ouellet au poste de préposé permanent à l'entretien au Colisée, le tout conformément aux dispositions de la convention collective, à la classe 3, échelon 5, avec date d'entrée en fonction le 3 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-034

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS À LA PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de madame Laurie Fournier à titre de sauveteuse et monitrice de natation, aux échelons 3 de la grille salariale, avec date d'entrée en fonction le 27 janvier 2026, ainsi que l'embauche de madame Pénélope Gille à titre de caissière, à l'échelon 1 de la grille salariale, avec date d'entrée en fonction le 30 janvier 2026, le tout conformément à la Politique d'embauche et de condition de travail pour les emplois étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-035

NOMINATION – CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Patrick Simard au poste de contremaître aux travaux publics, à la classe 1, échelon 8, et autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la directrice du Service des ressources humaines ou, en son absence, le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de travail convenu et établi entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-036

NOMINATION – CAPITAINE AUX OPÉRATIONS TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme monsieur Dany Giroux au poste de capitaine aux opérations à temps partiel, à la classe 2, échelon 6, pour une entrée en fonction le 2 février 2026 et autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la directrice du Service des ressources humaines ou, en son absence, le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de travail convenu et établi entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-037

NOMINATION – CAPITAINE AUX OPÉRATIONS À TEMPS PARTIEL (ADMINISTRATIF)

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane entérine la nomination de monsieur Régis Côté au poste de capitaine aux opérations à temps partiel (administratif), à la classe 2, échelon 2, pour son entrée en fonction le 1^{er} janvier 2026, et autorise le maire ou, en son absence, la mairesse suppléante, et la directrice du Service des ressources humaines ou, en son absence, le directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, le contrat de travail convenu et établi entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

URBANISME

2026-038

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – MANDAT DES MEMBRES CITOYENS

Considérant que le règlement VM-21 a constitué un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le mandat des membres du comité est d'au plus deux (2) ans;

Considérant que le mandat est renouvelable;

Considérant que le mandat des membres résidents du territoire de la Ville est venu à échéance;

Considérant les modifications apportées au règlement VM-21;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane nomme, au siège # 5, monsieur Nicolas Rail et, au siège # 7, monsieur Dany Côté, membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un (1) an, afin que le renouvellement de ces sièges ait lieu lors d'années impaires;

Que la Ville de Matane nomme, au siège # 4, monsieur Patrick Allard et, au siège # 6, madame Annie Pearson, membres citoyens du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans, afin que le renouvellement de ces sièges ait lieu lors d'années paires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-039

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – LOTS 6 177 292 ET 6 177 293 DU CADASTRE DU QUÉBEC – 2151, RUE DE MATANE-SUR-MER

Considérant que le projet présente une valeur ajoutée et une complémentarité de l'offre d'hébergement touristique;

Considérant que le projet vise un chalet récemment construit;

Considérant le milieu environnant et la proximité relative d'autres établissements d'hébergement touristiques;

Considérant l'historique de Matane-sur-Mer et son étroite relation avec la villégiature, le tourisme et l'hébergement;

Considérant les dispositions du plan d'urbanisme;

Considérant les objectifs et critères prévus au règlement relatif aux usages conditionnels concernant l'usage 5811 Résidence de tourisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte la demande d'usage conditionnel de sorte que puisse être exploité l'immeuble sis au 2151, rue de Matane-sur-Mer (lots 6 177 292 et 6 177 293 du cadastre du Québec), en résidence de tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

TRAVAUX PUBLICS

2026-040

ACQUISITION D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant qu'un projet a été prévu au PTI, à savoir l'acquisition d'une débroussailleuse, afin d'entretenir mécaniquement les emprises routières en milieu rural;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON SIMARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Usinage Xpress de Beauce inc., au montant de 53 784,90 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture d'une débroussailleuse à longue portée, pour installation sur une chargeuse sur roues, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans;

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Usinage Xpress de Beauce inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties;

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-041

**COMPLEXE CULTUREL – REMPLACEMENT DE LA CARTE DE
CONTRÔLE DE L'ASCENSEUR – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant qu'un budget a été prévu en 2026 quant au remplacement du module de contrôle de l'ascenseur au complexe culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à l'entreprise Otis Canada inc., matériel et main-d'œuvre, pour l'installation d'une nouvelle carte de contrôle de l'ascenseur au complexe culturel, au montant de 19 999 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le fonds de roulement sur une période de 2 ans;

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Otis Canada inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties;

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-042

**FOURNITURE DE LA PIERRE CONCASSÉE MG 20 POUR L'ANNÉE
2026 – OCTROI DU CONTRAT**

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée quant à la fourniture de différents matériaux, dont la pierre concassée MG 20;

Considérant que le transport du matériel est à la charge de la Ville;

Considérant que les coûts de transport ont été considérés selon le recueil des tarifs de camionnage en vrac;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour la fourniture d'environ 2000 tonnes métriques de pierre concassée MG 20 à l'entreprise Béton Provincial Itée, au montant de 31 800 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier 2026;

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise Béton Provincial Itée, ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties;

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-043

CASERNE – INTÉGRATION DE POMPIERS TEMPS PLEIN – OCTROI DE CONTRATS

Considérant qu'un budget a été prévu en 2026 dans le but de procéder à des travaux à la caserne afin de prévoir notamment des chambres, aménager une douche, ainsi que la fourniture de divers équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie des contrats à, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-372 :

- L'entreprise 9029-2970 Québec inc. (Meubles Léon), au montant de 1 435 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture d'un réfrigérateur;
- L'entreprise 9230-3809 Québec inc. (Ébénisterie B. Coulombe), au montant de 1 296,95 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture d'un meuble;
- L'entreprise Déménagement de la Matanie inc., au montant de 700 \$, plus les taxes applicables, pour le déménagement de classeurs à la MRC;

Que les documents de demande de prix, les soumissions des entreprises 9029-2970 Québec inc. (Meubles Léon), 9230-3809 Québec inc. (Ébénisterie B. Coulombe) et Déménagement de la Matanie inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties;

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-044

PROJET DE REMPLACEMENT DE BORNES D'INCENDIE – ACQUISITION DE MATÉRIEL ET AUTORISATION DE TRAVAUX – OCTROI DE CONTRATS

Considérant qu'un budget a été prévu afin de procéder à des travaux de remplacement de bornes d'incendie en 2026;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès de quatre (4) entreprises quant à la fourniture du matériel requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie des contrats à :

- L'entreprise J.U. Houle ltée pour l'acquisition de 9 bornes d'incendie (7 pieds de tranchée), au coût de 35 640 \$, plus les taxes applicables;
- L'entreprise Emco Corporation pour l'acquisition de 3 bornes d'incendie (8 pieds de tranchée), au coût de 12 300 \$, plus les taxes applicables;

Que les documents de demande de prix, les soumissions des entreprises J.U. Houle ltée et Emco Corporation, ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties;

Que le directeur général adjoint ou, en son absence, le directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin;

Que le conseil autorise le Service des travaux publics à procéder aux travaux de remplacement de bornes d'incendie, pour une somme approximative de 40 000 \$;

Toutes les dépenses étant financées à même le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2026-045

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III – VOLET 2) – JGY99789 – FIN DES TRAVAUX

Considérant que la Ville de Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Considérant que seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière;

Considérant que seuls les travaux préparatoires confirmés par le ministre sont admissibles à une aide financière;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 5 août 2024 au 20 août 2025;

Considérant que la Ville de Matane transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doivent comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- Des photos des travaux réalisés;
- Le résultat quant au nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-

respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Jérôme Caron, directeur du Service génie et environnement, est autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-046

FOURNITURE DE TRAITEMENT DES BOUES AVEC BIO-TORPILLES – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que certains bassins sont à échéance pour la vidange des boues;

Considérant que l'équipe du traitement des eaux veut optimiser le traitement des bassins pour maximiser le développement résidentiel et industriel;

Considérant que l'injection de bactéries est beaucoup moins onéreuse et semble plus efficace que la vidange de boues mécanique;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat pour la vidange des boues par injection de bactéries Bio-Torpilles aux bassins 1 A et 2 A, à l'entreprise PR'eautech, Instrumentation et Odeurs, au montant de 38 395,04 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même la réserve d'eaux usées;

Que les documents de demande de prix, la soumission de l'entreprise PR'eautech, Instrumentation et Odeurs, ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties;

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-047

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – CONDUITE D'AMENÉE ET D'ALIMENTATION PRINCIPALE – OCTROI DU CONTRAT

Considérant que des mouvements de terrain ont été observés au cours des deux (2) dernières années dans le secteur des conduites d'amenée et d'alimentation principale situées entre les puits et le réservoir #1;

Considérant qu'une étude de stabilité de pente a été réalisée par une firme spécialisée et que des travaux de drainage et de consolidation temporaire ont été effectués afin de limiter l'évolution du phénomène;

Considérant que la firme mandatée a recommandé d'évaluer la possibilité de déplacer les conduites vers un autre tracé afin de réduire les risques à moyen et long terme pour les infrastructures municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un mandat d'accompagnement et d'assistance technique en lien avec les conduites d'amenée et

d'alimentation d'eau potable à la firme Services professionnels Anfitek inc., au montant de 15 268 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le règlement d'emprunt VM-372.

Que les documents de demande de prix, la soumission de la firme Services professionnels Anfitek inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties;

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-048

EXPLOITATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE, DE L'ÉCOCENTRE ET DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant qu'un appel d'offres public a été publié pour l'exploitation du lieu d'enfouissement technique, de l'écocentre et de la plateforme de compostage;

Considérant que deux (2) entreprises ont présenté une soumission;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane adjuge un contrat de cinq (5) ans pour l'exploitation du lieu d'enfouissement technique, de l'écocentre et de la plateforme de compostage à l'entreprise Dilicontracto inc., au montant total de 6 406 209,55 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier;

Que les documents de l'appel d'offres public, la soumission de l'entreprise Dilicontracto inc., ainsi que la résolution d'octroi, fassent foi de contrat entre les parties ;

Que le directeur du Service génie et environnement ou, en son absence, le directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document utile à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-049

AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

Considérant l'embauche de nouveaux pompiers pour maintenir la brigade incendie à un niveau opérationnel efficace;

Considérant que le Service de la sécurité publique doit fournir à la MRC de La Matanie, avant le 31 janvier, ses besoins en formation Pompier 1, afin de pouvoir transmettre une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ COULOMBE

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise l'inscription de huit (8) pompiers recrues à la formation Pompier 1, et ce, dans les paramètres établis par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et autorise le directeur du Service de la sécurité publique à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

2026-050

ENTENTE POUR MESSAGES PUBLICITAIRES RADIOPHONIQUES

Considérant que, lors de l'élaboration du budget 2026, il a été convenu de procéder à une entente annuelle entre la radio locale et la Ville de Matane;

Considérant que cette entente vise à favoriser une meilleure planification des campagnes radiophoniques et des annonces Internet;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane octroie un contrat à Arsenal Media pour la diffusion de messages radiophoniques et d'annonces Internet pour une période de douze (12) mois, au montant de 27 000 \$, plus les taxes applicables, le tout financé à même le budget régulier, selon les conditions convenues et établies entre les parties et autorise la directrice par intérim du Service des communications et aux affaires publiques, à signer pour et au nom de la Ville de Matane, tous documents utiles à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-051

MATANE MUSIQUE POUR TOUS – DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE LA MRC DE LA MATANIE – DÉPÔT ET AURORISATION DE SIGNATURE

Considérant la bonification de la programmation de spectacles musicaux pour l'été 2026;

Considérant que cette bonification entraîne des frais supplémentaires;

Considérant que l'animation musicale contribue à l'attractivité de notre ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise la responsable de la culture et du patrimoine à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande de financement dans le cadre du programme Soutien aux projets structurants de la MRC de La Matanie pour le projet « Matane musique pour tous ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-052

MATANE MUSIQUE POUR TOUS – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE (DEM) – DÉPÔT ET AURORISATION DE SIGNATURE

Considérant la bonification de la programmation de spectacles musicaux pour l'été 2026;

Considérant que cette bonification entraîne des frais supplémentaires;

Considérant que l'animation musicale contribue à l'attractivité de notre ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMI BOUFFARD

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise la responsable de la Culture et du patrimoine à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, une demande de financement auprès de Développement Économique Matanie pour le projet « Matane musique pour tous ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-053

FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE

Considérant que les activités offertes à la semaine de relâche s'adressent à tous les jeunes et familles de la MRC de La Matanie;

Considérant qu'une contribution financière de la MRC permettra d'offrir une plus grande variété d'activités gratuites, ou à faible coût;

IL EST PROPOSÉ PAR : NELSON GAGNON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane autorise la responsable des Loisirs et de la vie communautaire à déposer et à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet Programme de soutien aux projets structurants de la MRC de La Matane pour le projet d'activités de la semaine de relâche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

2026-054

OFFRE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR LE PROGRAMME EN PATRIMOINE PEP

Considérant l'importance d'agir en patrimoine;

Considérant l'intérêt pour réaliser un pré-inventaire du patrimoine moderne;

Considérant l'aide financière de 60 % provenant du ministère de la Culture et des Communications;

Considérant que des sommes sont prévues au budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane accepte d'aller de l'avant avec le projet de pré-inventaire du patrimoine moderne pour un coût de 50 000 \$, dont 40 % proviennent de la Ville et 60 % du MCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

DIRECTION GÉNÉRALE

2026-055

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARIO HAMILTON

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la présente séance soit levée à 17 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

La greffière,

La mairesse suppléante,

M^e Marie-Claude Gagnon

Lucie Lapointe